



(questions)travail et vie privée: droit et devoir d'un dirigeant

Par **guve**, le **08/10/2008** à **01:39**

Bonjour,

mon amie et moi même sommes sous le régime de l'union libre (c-a-d pas de régime particulier 2 célibataires ayant la même adresse) et nous travaillons dans la même entreprise.

mon employeur, au retour des vacances d'été, a décidé de séparer les "couples".

L'état, les impôts, notre propriétaire, nos banques, (ma belle-mère) ne nous prennent pas pour un couple mais notre employeur, oui.

Est ce légal ????? Est que la notion de vie privée existe encore?

Merci de vos réponses !